

Compte rendu de l'assemblée générale de l'ACCA de Braillans du 14 juin 2015

Etaient présents : DULA Olivier, LOUP Jean-Pierre, NONNOTTE Claude, NONNOTTE Thierry, PETIT Marc, CACHOT Robert, GRANDPERRIN Roland

Présents sans droit de vote : CORNU Pascal, KRUCIEN Claude

Etaient absents : BORSOTTI André, RAVOT Jean-Paul

Membres admis en italique

Etaient à l'ordre du jour : <ul style="list-style-type: none"> - Adoption nouveaux statuts - Bilan de la saison 2014/2015. - Règlement des bracelets et invitations - Préparation de la saison future - Questions diverses 	Aucune Procuration présentée avant le début de la séance.
---	---

La séance a été ouverte à 10h

Adoption nouveaux statuts :

Après lecture des modifications des statuts proposés par la DDT, ceux-ci ont été acceptés à l'unanimité.

Bilan (2014/2015) et prévisions (2015/2016) du plan de chasse :

	Saison 2014/2015		Saison 2015/2016	
	Attribués	Réalisés	Demandés	Attribués
Sanglier	2 Adultes M + 3 jeunes	1 Adulte Femelle = 2 bracelet adulte M		
Chevreuil	2	2	4 dont 2 tir été	2 dont 1 tir été

Les 3 sangliers jeunes non utilisés durant la saison pourront être utilisés la saison prochaine

Bilan financier de la saison 2014/2015 :

Après présentation des opérations de recettes et dépenses, le compte de l'ACCA révèle pour la saison 2014/2015 un résultat positif de 94,62€. Le solde bancaire présentera un crédit de 1939,06€ lorsque les remboursements des bracelets de sanglier et les invitations seront tous endossés et les diverses dépenses réglées. Ces comptes sont acceptés à l'unanimité.

Remboursement bracelets de sanglier

A été prélevé cette saison : 1 sanglier adulte.

Ce qui représente une somme de 110€, qui divisé par 8 chasseurs et 1 membre du C.A. donne une participation de 22,23€ chacun.

Le règlement s'est effectué au cours de la réunion pour les personnes présentes.

Assurance Chasse :

MMA propose une cotisation de 178€ (contre 175€ l'année dernière).

Budget pour la saison 2015/2016 :

Seulement du maïs en complément de celui financé par le GIC

Montant de la cotisation et des invitations pour la saison 2014/2015 :

Messieurs

CORNU Pascal 1 rue Jean Lallemand 25 360 BOUCLANS Né le 2/4/1969 06 82 01 67 11 Permis n°25-1-13901 Délivré le 28/7/98 (Doubs)	BOUVIER Christophe 9 rue du pligachet 25 360 BOUCLANS Né le 29/10/1970 03 81 60 12 20 Permis n°25-11-2586 Délivré le 4/7/1990	KRUCIEN Claude 12 rue du Trébignon 25220 THISE Né le 01/02/1956 03 81 61 12 12 07 81 27 63 00 Krucien.claude@wanadoo.fr Permis n° :201002580190-09-A Délivré le ? février 2010
--	---	--

Souhaitent intégrer l'association en tant que membres admis pour la saison prochaine

L'ensemble des membres est d'accord pour les intégrer.

Au vu des résultats financiers de l'année écoulée, du nombre de membres souhaitant chasser et des remarques précédentes, le montant des actions reste inchangé par rapport à la saison 2014/2015 :

- 100€ pour les membres de droit
- 160€ pour les membres admis

Avec 10€ de supplément pour l'entretien des chemins et tranchées pour les membres admis qui ne font pas ces travaux.

Dons divers :

Robert CACHOT fait un don de 0,27€ pour arrondi

Invitations pour la saison 2015/2016 :

Les invitants pourront faire un don de 7€ (montant inchangé) pour une invitation

Rappel : Extrait de l'article 3 du règlement intérieur approuvé lors de l'AG du 30 juin 2002

«...Les invitations pourront être délivrées à partir du 4^e dimanche succédant l'ouverture générale.

Les personnes habilitées à délivrer les actions sont les membres du bureau.

Les invitations devront être retirées la veille de la journée de chasse prévue.

Chaque adhérent de l'ACCA disposera pour la campagne de chasse d'un nombre d'invitations limité à 5.

... »

ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU EN CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Cette année suite au décès de Patrice BOUVOT il faut réélire un trésorier.

T. NONNOTTE est candidat à ce poste. Marc PETIT se propose pour intégrer le C.A. à la place de T. NONNOTTE

Tous 2 sont élus à l'unanimité

Composition du conseil d'administration :

Claude NONNOTTE : président (réélu en 2014)	Thierry NONNOTTE : trésorier (élu en 2015)
Jean Pierre LOUP : vice-président (réélu en 2012)	André BORSOTTI : secrétaire (réélu en 2014)
Jean-Paul RAVOT : membre du C.A. (élu en 2010)	Marc PETIT : membre du C.A. (élu en 2015)

Questions diverses :

Peut-on tirer un sanglier jeune au tir d'été ? On attend la réponse de la fédération et si oui on le mange à la broche tous ensemble chez J.P. LOUP

La séance a été levée à 11h30.

SIGNATURES :

Claude NONNOTTE : président	André BORSOTTI : secrétaire
-----------------------------	-----------------------------